



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT
DU CAMES

**Numéro spécial
Octobre 2025**

La Revue **Gouvernance** **Développement**

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

**Revue du Programme Thématisé de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement**

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Broux de Ismaël KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangor Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDOH Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appo Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUNazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **oulai Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANO GOAmed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 12 et après 12.
- Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.
- Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagaté, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.
- Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.
- Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.
- Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.
- Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire / de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomiso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE	
KOUAME Konan Simon	1-15
LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE	
ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI	16- 25
IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA	
ABAKAR Ousmane Abdallah	26- 40
GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN	
AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand	41- 54
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE	
ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....	55-72
LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)	
DÉDÉ Jean Charles	73-92
PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO	
SANKARA Yassia	93-114
LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE	
Robert Lorimer ZOUKPÉ	115-128
INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS	
BAGAN Dègnon	129-151
LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF	

**COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A
TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR
ACADEMIC INSTITUTIONS**

DOFFOU N'Cho François 152-166

**LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

BONANÉ Rodrigue Paulin 167-184

**L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBESIEN : UNE ACTUALISATION DE LA
SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN
AFRIQUE**

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra 185-199

L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE

Youssouf DIARRASSOUBA 200-209

**GOUVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS :
POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS
AFRICAINS**

KOFFI Éric Inespéré 210-229

**INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO :
PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE
L'INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE**

ZERBO Armel Tiessouma Théodore 230-247

**LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET
POLITIQUE**

Moulo Elysée KOUASSI 248-261

**BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE
IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S *TIES THAT TETHER* ADAMA
Kangni** 262-275

***GOUVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS
POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE***

Koffi Améssou ADABA et Leonie Rosa BACK 276-301

**L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES
ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE
ALKARAKPEY Méyssouun** 302-317

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE	
AMEWU Yawo Agbéko	318-331
DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE	
AMOIKN Guy Roland	332-346
LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE	
ATTATI Afî	347-367
EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES	
BAYILI Piman Alain-Raphaël	368-390
CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994	
Mabi BINDITI	391-407
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE	
COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki	407-424
DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU	
ESSOH Lohoues Olivier	425-444
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SENEGAL	
FAYE Seynabou	445-460
LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROSISME ET	
ACTIVITES ASSIMILEES	
HAROUNA ZAKARI Ibrahim	461-478
GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES	
LOMPO Miyemba	479-495

REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	496-509
« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ? NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE OUATTARA Baba Hamed	532-545
LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIE À LA FIN DU XVIIIIE SIÈCLE OUATTARA Harouna	546-560
INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 – 2024 RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry	561-579
SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE <i>SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</i> SAMÀ François	580-595
LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS SANOGO Amed Karamoko	596-610
L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES SILUE Nahoua Karim.....	611-628
RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari	629- 644
GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION YABOURI Namiyate.....	645-662
LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / ARICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS	
AMADOU ABDOULAHİ Oumar Amadou	681-701
LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINSDE LA GOUVERNANCE	
BROU Brou Séraphin	720-736
LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !	
PLÉHIA Séa Frédéric	737-753
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)	
ADIKOU Missiagbéto	766-786
DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko	787-803
GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN	
AZAB À BOTO Lydie Christiane	804-818
ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN	
BELLO Afissou.....	819-835
LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien	836-851
LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i>¹ ET <i>LE MALDE TERRE</i>² D'HENRI DJOMBO	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE	
GALA Bi Gooré Marcellin	865-881
LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST	
Dr KAMATE Ismaël	882-900
KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE	
KONE Seydou.....	919-932
YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIO POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020	
KOUADIO Kouakou Didié	933-948
LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ	949-960
GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS	
TAKI Affoué Valéry-Aimée	978-990
LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÉSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	
YAO Akpolê Koffi Daniel.....	1010-1022
GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON	Clarissee Maryse MIMBUIH M'ELLA
	1023-1037
LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES	

COSMOGONIQUES	
TOUKO Arinte.....	1038-1050
 GOUVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU	
Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac	1051-1070
 DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE	
ASSAHON Ahou Anne-Nadège.....	1071-1088
 LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ?	
DAH Nibaoué Édith.....	1089-1101
 STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE	
Alain Messoun ESSOI	1102-1123
 FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE	
KOUASSI N'Goh Thomas	1124-1137
 APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES	
Joëlle Fabiola NSA NDO	1138-1156
 « ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE »	
SAMBO Jean Jonasy Fils	1157-1184
 DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER	
YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....	1185-1203
 GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES	
DIALLO Fousseny	1204-1231
 AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ	
<i>Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME</i>	1232-249

LE GENRE À L'EPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIECLE : QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?	
ABALO Miesso	1250-1264
LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?	
BAMAZE N'GANI Essozimina	1265-1281

Gouvernance politique

INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO : PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE L'INSTABILITE SOCIO POLITIQUE

- ✓ **Nom et Prénoms de l'auteur :** ZERBO Armel Tiessouma Théodore
- ✓ **Affiliation institutionnelle :** Université de Lisala (doctorant) / Assistant de recherche - projet de recherche *Ontologies fluides de la contestation* porté conjointement par le centre Africa Multiple / Africa Cluster Center –Université Joseph KI-ZERBO et l'université de Bayreuth.

Ville : Ouagadougou

Pays : Burkina Faso

- ✓ **Discipline :** Science politique ;
- ✓ **Spécialité :** mouvements sociaux

✓ **Résumé**

Au nombre des dimensions de la gouvernance conceptualisées par la Banque mondiale, figure celle intitulée *stabilité politique et absence de violence*. Cet indicateur sans s'y limiter se réfère aux manifestations et aux émeutes qui peuvent dans tout pays dévaluer la qualité de la gouvernance lorsqu'elles sont manifestes (C. Apaza, 2009, p. 592).

Or dans le contexte pré-insurrectionnel au Burkina Faso, les partisans du régime Compaoré arguaient en faveur d'une stabilité politique au Burkina eu égard du rôle de médiateur que Compaoré a joué dans la sous-région, pour justifier la pertinence de l'extension de son mandat présidentiel en 2015.

L'article explore la constitution d'une écologie de l'instabilité sociopolitique par voie descendante. Car la littérature protestataire offre une explication ascendante de la construction du problème public (F. Granjon, 2018; S. Hagberg, 2019; E. Neveu, 2017). Celle-ci stipule l'action d'un acteur de l'engagement communautaire comme le Balai citoyen en 2014 en raison de l'empreinte d'une culture de la protestation (E. Harsch, 2017, p. 175-188).

Il puise aux sources d'entretiens semi-structurés et de données documentaires, à cet effet.

Les résultats établissent qu'au fil du temps le régime Compaoré a érigé des infrastructures de l'instabilité sociopolitique qui ont consolidé le problème de l'alternance au Burkina.

- ✓ **Mots-clés :** écologie de l'instabilité sociopolitique, insurrection populaire, infrastructures de l'instabilité sociopolitique et problématisation.

✓ Abstract

Among the World Bank-conceptualized dimensions of governance is one entitled *political stability and absence of violence*. This indicator refers, but is not limited to, demonstrations and riots that can devalue the quality of governance in any country when they are evident (C. Apaza, 2009).

However, in the pre-insurrectionary context in Burkina Faso, supporters of the Compaoré regime argued in favor of political stability in Burkina Faso, given the mediating role that Compaoré played in the sub-region, to justify the extension of his presidential term in 2015.

This article explores the constitution of an ecology of socio-political instability through top-down processes. The protest literature offers a bottom-up explanation of the construction of the public problem (F. Granjon, 2018; S. Hagberg, 2019; E. Neveu, 2017). This stipulates the action of a community engagement actor such as Balai Citoyen in 2014 due to the imprint of a culture of protest (E. Harsch, 2017, pp. 175-188).

To this end, it draws on semi-structured interviews and documentary data.

The results show that, over time, the Compao ré regime has built infrastructures of socio-political instability that have consolidated the problem of political change in Burkina Faso.

Keywords : sociopolitical instability ecology, popular uprising, sociopolitical instability infrastructures, and problematization

Introduction

Traiter du renversement du régime Compaoré dix ans après tandis que plusieurs réalités politiques sont survenues au Burkina, se justifie pour élargir les perspectives analytiques de l'événement politique.

En effet, le rôle de médiateur de Blaise Compaoré dans la sous-région a constitué un argument clé pour légitimer la modification de l'article 37 afin de perpétuer son mandat présidentiel qui courait à terme pour construire une image sociale politique d'une figure de paix, de stabilité politique dans un espace ouest-africain progressivement menacé par le terrorisme.

Or la matérialité de cadres de contestation sociale et politique à l'instar de la Coordination des Forces Démocratiques en 1991, le Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et de Partis Politiques (CODMPP) en 1998, la Coalition Contre la Vie Chère (CCVC) en 2008 et 2011 et le Front de résistance citoyenne en 2014, est symptomatique de l'existence de problèmes dans la société Burkinabè sous le régime Compaoré. Le fait que des partis politiques et des organisations de la société civile aient formé une coalition pour porter des préoccupations sociales ou politiques dans l'espace public révèle une cohabitation entre stabilité politique et instabilité sociopolitique. L'une étant défendue par les soutiens du régime et l'autre par ses détracteurs de la société politique et civile.

Du reste la gouvernance de Blaise Compaoré est un enjeu de discussion dans la mesure où les manifestations, les marches advenues dans l'espace physique Burkinabè remettent en question l'une des dimensions de la gouvernance de la Banque mondiale : la *stabilité politique et le manque de violence* (C. Apaza, 2009, p. 592). Dès lors comment expliquer la genèse politique du mouvement insurrectionnel de 2014 ?

La présente investigation se démarque des études qui abordent la construction du problème par le bas ou traitent d'une écologie expérimentuelle du problème public par les acteurs directement ou indirectement impliqués (D. Cefai, 2016; F. Granjon, 2018; S. Hagberg, 2019). Car elles militent pour une culture de la protestation quand il est question du Burkina (E. Harsch, 2017, p. 175-188). De ce fait, nous nous interrogeons sur la genèse politique du mouvement insurrectionnel de 2014 parce que l'étude analyse la construction du problème par le haut ; d'où la présomption du modelage d'un écosystème contestataire sous l'action et dans la sphère de l'appareil d'Etat. E. Harsch (2017) dans ce sens a produit une réflexion dans le champ de la formation de l'Etat en Afrique en focalisant son architecture argumentative sur l'état de la légitimité du pouvoir de Blaise Compaoré tout en faisant l'historicité du pouvoir central Burkinabè. En nous inspirant de sa contribution, nous orientons notre réflexion sur la question d'infrastructures de la contestation en vue d'examiner la construction du mouvement insurrectionnel.

A cet effet, l'étude dans une démarche interdisciplinaire, se forge autour des assises théoriques du concept de *monopole de la violence légitime* développé par Max Weber (Salmon & Imber, 2008) d'une part et d'autre part du concept *des gens comme des infrastructures* de A. Simone (2004, 2021) pour explorer la construction d'une écologie de l'instabilité sociopolitique au Burkina Faso.

Dans ce sillage, il convient de saisir le concept d'Etat en tant qu'association politique ou communauté humaine disposant du monopole de la force physique légitime ; toutefois celle-ci possède un caractère impersonnel. Dans l'essai de Max Weber intitulé *Politics as a vocation*, la primordialité de l'usage exclusif de la force physique par cette entité ou ses représentants tient au besoin de l'instauration et du maintien de l'ordre sur l'étendue géographique où s'exerce son autorité politique sur une population déterminée. En s'exerçant sur elle, la domination de l'appareil d'Etat se nourrit de l'obéissance populaire qu'il mobilise suivant des ressorts sociologique, anthropologique (psychologique) ou juridique pour construire sa légitimité. C'est dans ce sens que le politique a besoin d'être reconnu comme un prince (traditionnellement), une personne charismatique (humainement) ou encore d'ancrer sa légitimité légalement.

En enracinant son analyse sur le rapport entre coercition et légitimité au Burkina Faso, E. Harsch (2017, p. 04) estime que le désinvestissement de la confiance citoyenne vis-à-vis du pouvoir central au Burkina trouve sa justification dans l'illégitimité populaire construite autour de la figure d'une autorité étatique personnalisée pour qui la coercition est un vecteur de pouvoir. L'usage à outrance des multiples formes de répression (emprisonnement ou violence policière) entraîne de son avis, la construction d'une cognition populaire autour de l'image d'un pouvoir injuste en ses prescriptions qui sont socialement non-bénéfiques. Car la gouvernance de l'autorité politique étatique est déficiente en légitimité. C'est pourquoi le penseur bien que reconnaissant à la suite de Weber l'utilité de la peur pour mobiliser la soumission citoyenne, il

se positionne pour la satisfaction des besoins matériels immédiats en plus de la distribution de gains sociaux durables.

Des deux pensées qui précèdent, l'on peut inférer l'émergence d'un écosystème contestataire sur la base d'un défaut de légitimité du pouvoir central. Cet écosystème se profile à notre sens à la mesure que des infrastructures protestataires s'érigent. En vue de saisir les contours conceptuels des infrastructures protestataires, nous nous inspirons des implications théoriques du *concept des gens comme des infrastructures* (A. Simone, 2004, 2021). Originellement Simone (2004, p. 419) définit ce concept en considérant que : « les résidents ont besoin de générer des actes concrets et des contextes de collaboration sociale inscrits dans des identités multiples plutôt que de superviser et d'imposer des transactions modulées entre des groupes de population distincts. ». Au moyen de cette définition, l'auteur met en exergue les liens sociaux, le sentiment communautaire, l'*habitus* et les engagements idéologiques à l'œuvre en zones urbaines dans le champ des études culturelles (Simone, 2021).

Sur la base de cette définition initiale, nous voudrions proposer une compréhension des infrastructures contestataires comme des structures qui génèrent et maintiennent l'instabilité sociopolitique dans un régime perçu comme problématique.

Les acteurs des sociétés civile et politique pour constituer une coalition contre le pouvoir central ont besoin de forger leurs revendications sur des actes concrets du pouvoir central qui se sont opérés dans un contexte relationnel sociopolitique qui ne s'inscrit pas dans la satisfaction des intérêts immédiats et à long-terme de la société. Les causes construites dans l'écosystème contestataire se forgent sur la base d'une ethnographie de l'action du pouvoir central de sorte que les revendications font écho auprès de la population qui au fur et à mesure délégitime l'Etat dont l'instauration est jugée problématique.

Dès lors la problématisation de l'Etat est cruciale pour l'émergence de mobiles de revendication. De l'avis de D. Cefaï (2016, p. 26-37) la construction du problème public va de la situation problématique au processus politique. La situation problématique se dit d'un état d'instabilité au cours duquel un individu éprouve des difficultés à maintenir un équilibre relationnel avec son environnement dans la mesure où sa résorption par lui-même est quasi-laborieuse (J. Dewey, 1946). De ce fait, le penseur suggère que dans le champ des mouvements sociaux, le problème, dans une perspective individuelle ou groupale nécessite des contemporains dudit problème une définition. Cette définition de l'objet problématique procède par des conjectures ou des interprétations. Car le facteur expérientiel canalise sa conceptualisation ou son intelligibilité pour situer parallèlement les responsabilités et déterminer la causalité. Après cette phase compréhensive du problème, l'auteur introduit celle du processus politique.

Pour y arriver les individus ou groupe d'individus ont besoin de publier leur problème afin que celui-ci soit une question d'intérêt pour d'autres personnes non-impliquées directement parce qu'un public élargi a besoin d'être conquis. De là, dans un élan antagoniste, des cadres de concertation s'installent pour discuter du problème dans la mesure où le politique s'intéresse aux préoccupations. Toutefois, l'abord du problème public se fait suivant une *culture publique* (J. Gusfield, 1981), une habitude de définition et de résolution des questions faisant que le problème ne survient pas ex nihilo. Le vécu des situations problématiques précédentes encadre son interprétation et son traitement. Sa constitution s'origine dans un environnement où les individus font l'expérience collective du problème pour lequel ils ressentent des émotions et le

besoin d'enquêter pour davantage le cerner. C'est ainsi que s'aménage une *arène publique* qui est le lit d'une écologie de l'expérience et de l'engagement politiques pour favoriser une légitimation du problème en le sortant de sa dimension privée pour l'implanter dans une communauté politique suivant Cefäï (2016).

Dans la suite du travail, nous analysons la problématisation du régime Compaoré pour mettre en exergue les infrastructures de l'instabilité sociopolitique qui servent de ressort en dernier lieu à la compréhension de l'instabilité au Burkina.

1. Méthodologie

La présente étude est une recherche qualitative dont les données ont été collectées sur la base d'une enquête semi-directive, d'une revue documentaire et d'autre part de chiffres sur la pauvreté au Burkina à qui nous accordons une place secondaire parce que l'approche qualitative ne les rejette pas. D'un point de vue qualitatif celles-ci ont été codées et analysées suivant la technique de la catégorisation inductive. Voilà pourquoi, je pars de la problématisation de l'appareil d'Etat puis du thème sur les infrastructures de l'instabilité sociopolitique pour aborder la construction de l'instabilité sociopolitique. Les graphiques utilisés pour leur part, ont servi à exemplifier l'analyse du contenu opérée.

En effet, le point sur la problématisation d'un appareil d'Etat est construit à partir des données issues des entretiens conduits avec des acteurs politiques (trois enquêtés) dont l'un a été membre de la commission constitutionnelle, et les deux autres du parti le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) d'une part et d'autre part avec un chercheur occidental qui comptabilise des productions écrites sur le Burkina de façon générale et particulièrement sur l'insurrection populaire de 2014. Deux acteurs du monde syndical et de la société civile ont été interrogés afin de recueillir leurs analyses sur les enjeux politiques de l'institution de la IV^{ème} République et les mobiles de l'organisation et la coordination des mouvements sociaux qui ont émaillé le premier régime politique de la IV^{ème} République. Cela dit les interviewés ont été retenus suivant un échantillonnage non-probabiliste typique du fait de leur nombre réduit : 6 enquêtés au total ont été choisis sur la base de leur vécu des faits politiques qui ont marqué la trajectoire sociopolitique du Burkina Faso de 1987 à nos jours. De plus ces entretiens ont été menés dans l'anonymat.

La revue documentaire se fonde sur la consultation d'articles de journaux, de billets de blogs et d'ouvrages sur les protestations au Burkina. Les articles de journaux ont été collectés au service des archives du groupe de presse les éditions Sidwaya, un organe de presse étatique. Cette institution de presse a été choisie pour une première phase de collecte d'articles de journaux numérisés. Contrairement au quotidien *Le Pays* qui lui aussi numérise ses articles sans toutefois rendre disponible la version numérique¹. En vue d'avoir accès aux données archivistiques de Sidwaya, une requête de collecte de données a été soumise au préalable. L'avantage qu'offre ce service est de favoriser au moyen de ses ordinateurs, le recueil de données plus rapidement en employant des mots-clés. Pour les journaux de l'année 1991, le mot-clé utilisé est CFD i.e Coordination des Forces Démocratiques. Il s'agit en fait de la coalition politique qui s'est formée pour revendiquer la tenue d'une Conférence nationale souveraine dans un contexte

¹ Car la structure préfère imprimer les articles de journaux choisis par le chercheur pour les lui remettre sur un support physique.

marqué par l'élaboration, le vote référendaire et l'adoption de la Constitution. Dans ce sens, cent quarante-quatre (144) articles ont été retenus après avoir parcouru les articles de 1991-1992 traitant de la CFD un acteur politique contestataire du régime de l'époque. L'année 1992 est retenue dans la mesure où en lieu et place de la Conférence nationale souveraine le régime en place et l'Alliance pour le Respect et la Défense de la Constitution (ARDC) ont proposé la tenue d'un Forum national de réconciliation. L'usage intensif des articles de journal sur cette période se justifie du fait caractère lointain loin de ces événements que la mémoire humaine a souvent du mal à relater. Au cours de l'analyse des données, nous avons procédé à une triangulation des sources en recherchant les articles du quotidien privé *l'Observateur paalga* qui ont similairement traité des sujets abordés par *Sidwaya*. Il est important de souligner qu'au cours de cette période, la fréquence de publication du journal *Le Pays* n'était pas comparable à celle de *l'Observateur* qui comptabilisait plus d'années d'expériences et de ressources, foi de son premier responsable. Les billets de blogs ont aussi favorisé la triangulation des données à cause de la revue médiatique que proposent les plateformes.

Quant à la revue documentaire, elle a permis de rassembler des ouvrages utiles à la construction de la revue de la littérature, à l'identification des raisons de la contestation du régime Compaoré puis à aborder l'instabilité sociopolitique dans le contexte de la mise en place du régime en 1991 et de son maintien jusqu'en 2014.

De plus des données numériques (représentées sous forme de graphique) ont été recueillies sur le site officiel du Programme des nations unies pour le développement (PNUD) en vue de mettre en évidence le niveau de pauvreté dans le pays afin de comprendre les mobiles d'ordre économique des protestations anti-gouvernementales. A cet effet, l'indice de Développement Humain (IDH) et l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH) ont été collectés pour faire état de la profondeur des inégalités au sein de la population burkinabè. Pour ce qui concerne l'IPH, l'INSD a réalisé une série d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages : les Enquêtes prioritaires en 1994 et 1998, l'Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) en 2003, l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM) en 2009-2010. Ces enquêtes ont permis en chacune de leur année de réalisation de faire le point sur l'état de la pauvreté dans le pays mais également d'avoir une lisibilité sur les indicateurs sociaux.

2. Résultats

2.1 Une problématisation de l'Etat aux origines constitutionnelles

L'arrivée au pouvoir de Blaise Compaoré en période d'exception et son maintien au pouvoir dans le sillage du processus de démocratisation des années 1990, suivant les données d'enquête, est la résultante d'un système de problèmes qui au fil du temps a concouru au façonnage du mouvement insurrectionnel de 2014 qui a prévalu à la chute de son système.

En effet, Blaise est arrivé au pouvoir avec la faiblesse de la mort de Sankara. Cette contrainte politique qui a entaché sa gouvernance et dont le traitement de justice n'a pu se concrétiser, a au fil du temps nourri la mémoire collective Burkinabè.

La composition de la commission constitutionnelle était problématique dans la mesure où elle était perçue comme plus en faveur des structures populaires. La constitution s'élaborait autour des assises institutionnelles du front populaire. Les travaux de la commission s'inauguraient

par l'exploitation des documents du front populaire en ses différentes instances. Cela posait problème dans la mesure où les délégués autres que ceux du front populaire se questionnaient sur leur participation à la commission constitutionnelle parce qu'il n'y avait pas la latitude de se fonder sur des sources textuelles variées pour la rédaction de l'avant-projet de loi.

Deuxièmement, le président de la commission avait été nommé et non élu par le collège des délégués. Ce président était Arsène Bognessan Yé. A ce second goulot d'étranglement se posait une question de principe tant la désignation du président de la commission ne relevait pas d'une élection par ses pairs. Conséutivement à ce hic, une suspension des travaux s'ensuivit afin de clarifier les préalables pour une élaboration de l'avant-projet constitutionnel. Ainsi dans une démarche conciliatrice, d'une part, la commission a été exhortée à accepter la présidence de Bognessan Yé étant donné qu'il ne se posait pas un problème de personne et d'autre part, l'autorisation lui a été accordée d'utiliser tout autre document pour l'élaboration de la Constitution. Ainsi, la libéralisation de l'exploitation des ressources documentaires a favorisé l'usage de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique, de la V République de la France, les trois premières Constitutions de la Haute-Volta, celle du Tchad et de la Côte d'Ivoire.

Cependant, la quête du consensus autour de la validation des articles constitutionnels a constitué un autre goulot d'étranglement. La question du consensus était cardinale pour les membres de la commission afin d'amenuiser l'effet de l'exclusion et par la même occasion atténuer les problèmes des Burkinabè. C'est pourquoi le besoin d'aboutir à un consensus s'estposé. Il a été alors défini comme une idée dégagée qui semble dominante et par rapport à laquelle les oppositions se transforment en simple réserve.

Cette démarche a été nécessaire pour deux raisons. D'une part, elle a encouragé l'avancement des travaux de la commission car tout compte fait l'avant-projet de loi en élaboration devait passer à l'étape de sa révision par les assises nationales avant que son adoption soit parachevée par voie référendaire. D'autre part, elle a considérablement réduit l'effectif des participants aux travaux de la commission constitutionnelle de 104 membres environ à 48-60 membres. Cet état de fait a conduit alors à l'inférence que les délégués des structures populaires auraient été formés pour voter à la suite des représentants de l'ODP-MT (Organisation pour la Démocratie et le Progrès / Mouvement du Travail) en vue d'optimiser l'adoption des idées du système. Aussi, la commission est-elle passée d'une instance politique à celle technique parce que seuls participaient aux réflexions que ceux qui comprenaient intrinsèquement le procédé d'élaboration d'un avant-projet de loi.

2.1.1 Institution de deux chambres à l'assemblée nationale.

Dans le fond, les débats se sont orientés vers la constitutionnalisation de la chambre des représentants à l'Assemblée des députés du peuple (ADP) pour en faire une assemblée bicamérale originellement et pragmatiquement à partir de 1995 (E. Harsch, 2017, p. 123).

En dépit de la suggestion de l'affectation des membres des structures populaires dans les organes consultatifs prévus par la constitution comme le Conseil économique et social (CES), le pouvoir du Front populaire de Compaoré insistait pour l'intégration d'une deuxième chambre au parlement.

Cela a dénoté de l'embarras du système par la confluence des structures implantées dont le contrôle ne serait pas aisé. Bien qu'émanant d'une exigence du régime, ce dernier ne voulait pas lui conférer un pouvoir délibératif. Dès lors cette instance servirait d'instrument de gratification sur le plan socio-anthropologique à une catégorie de militants politiques qui a travaillé à maintenir le front populaire grâce à son dynamisme dans les structures populaires. En ne fonctionnant que sous la première mandature cette chambre parlementaire s'est davantage révélée comme un poids pour le régime plutôt qu'un atout, d'où sa suppression en 1998.

L'institution alors du sénat en 1991 a été empiriquement considérée comme logique. Car son instauration permettait d'élargir la base démocratique de l'ODP-MT un construit du Front populaire établit dans le contexte de la démocratisation en 1989. Outre ce motif, contenir les frustrations des militants politiques pro-gouvernementaux était fondamental (E. Harsch, 2017, p. 118).

Au bout d'un mandat, une évaluation du fonctionnement de cet organe parlementaire a fait état d'une composante institutionnelle non-efficiente dans le dispositif parlementaire du fait de la réplication fonctionnelle des attributs du Conseil Economique et Social (CES), administrativement parlant. Financièrement parlant, l'organe accroissait les dépenses parlementaires. Pour ces mobiles et son caractère consultatif, cette chambre parlementaire a été dissoute parce que l'Assemblée des députés du peuple centralisait les pouvoirs législatif et délibératif.

2.2.2 Rapprochement avec 2014

Dans le contexte du mouvement insurrectionnel de 2014, l'idée politique de restaurer le sénat est apparue dans le paysage sociopolitique à partir de 2012, comme un mécanisme de gratification d'une classe spécifique de militants politiques proches du CDP en lieu et place d'un outil qui œuvrerait à un ancrage démocratique au Burkina Faso. L'opposition alors à la réinstauration du sénat se justifiait en raison de l'existence des raisons ayant œuvré à la suppression de la deuxième chambre parlementaire en 1998 c'est-à-dire un organe consultatif, budgétivore et duplicitif du CES. Par ailleurs, le rejet de cette institution par les acteurs de la contestation s'expliquait par le facteur gratifiant institutionnel du sénat.

Dans ce sens les consultations pour l'enclenchement procédural d'une réforme institutionnelle ont été déployées et conduites par Arsène Bongnessan Yé en sa qualité de ministre d'Etat chargé des réformes institutionnelles et politiques après sa nomination en avril 2011. Ces consultations se sont déroulées dans un cadre tripartite composé de représentants de la majorité, de l'opposition et de la société civile pour identifier les points consensuels pouvant être introduits dans la constitution. Les tractations entre parties prenantes à ces consultations ont davantage fait de l'institutionnalisation du sénat un problème sociopolitique ; car un sujet à discussion dans l'espace public. Il n'a obtenu qu'une institution formelle sous l'impulsion du régime Compaoré. Son institution structurelle n'a pu s'opérer du fait de l'activisme politique de la société civile et politique parce que n'étant pas un item de consensus (au cours des concertations tripartites).

2.2. Infrastructures de l'instabilité sociopolitique

2.2.1 La coercition

Caractérisant le régime Compaoré comme un environnement coercitif, E. Harsch (2017, p. 07) souligne que bien que fondant son exercice sur les règles constitutionnelles à partir de 1991, ce système politique s'est illustrée par la violation fréquente des droits politiques et humains.

A cet effet, l'entrave à l'émergence de partis politiques de l'opposition compétitifs, la brimade et l'assassinat des contestataires étudiants, syndicalistes et critiques journalistes ont caractérisé l'approche coercitive du régime Compaoré.

Le recours à la force est intervenu en outre de la nécessité de prise de pouvoir pour combler les lacunes engendrées par l'usage de la persuasion en vue de convaincre une population n'arrivant pas à faire le deuil de la perte de Thomas Sankara et à accepter le nouveau régime d'exception du Front populaire (E. Harsch, 2017, p. 106-110). E. Harsch (2017, p. 110) estime ainsi que la déclaration de Arsène Bongnessa Yé en sa qualité de coordonnateur national des Comités Révolutionnaires ayant remplacés les Comité de défense de la révolution (CDR) résonne en guise d'aveu de l'échec de leurs instruments d'engagement social : « on ne peut pas attendre de structures inexistantes qu'elles agissent »².

Au cours d'une conférence publique s'inscrivant dans le cadre des activités du 23^{ième} Congrès de l'Union Générale des Etudiants Burkinabè (UGEB), le conférencier Tolé Sagnon, en août 2007 décryptait la matérialité coercitive le long des régimes successifs du régime d'exception du Front populaire et du régime constitutionnel de la IV^e République. Sa présentation a porté dans cet élan sur le thème : « **Luttes syndicales et répression sous la IV^e République : Etat des lieux et perspectives** ».

De son avis, la gouvernance de Compaoré sous la IV^e République est née d'un paysage sociopolitique se caractérisant par la violence et la répression de citoyens Burkinabè luttant pour des libertés démocratiques.

Dans ce sens il soutient qu'au cours de la période d'exception du Front populaire, le commandant Boukari Jean Baptiste Lingani et le capitaine Henri Zongo en leur qualité de deuxième et troisième personnalités politiques du Front populaire, seront assassinés pour des questions de pouvoir politique en septembre 1989, tout comme Guillaume Sessouma professeur d'université (E. Harsch, 2017, p. 113-120). Même sous l'étendard de l'ODP-MT créée par fusion-absorption de partis politiques³ (Lefaso.net, 2007), les actes de violence se poursuivront avec l'assassinat du Professeur Oumarou Clément Ouédraogo président du PTB (Parti du Travail du Burkina) et l'atteinte physique au professeur Tall Moctar par des tirs d'arme à feu le 9 décembre 1991.

Le sujet de la mort de l'étudiant Dabo Boukari aussi souligné par des chercheurs comme Chouli, (2012, p. 40) intervient dans le contexte de luttes étudiantes sur les franchises académiques et l'amélioration des conditions de vie à l'université de Ouagadougou pour le conférencier.

² L'auteur tire ces propos de Carrefour africain, 20 April 1979.

³ Il s'agit notamment de l'UCB (Union des Communistes Burkinabé), d'une fraction du GCB (Groupe des Communistes Burkinabé) devenue par la suite MDS, et une autre de l'ULC ainsi que le PLP (Pour le Parti)

Commentant la violence du régime Compaoré en soulignant la catégorie de citoyens touchés dans un contexte caractérisé par la modification de l'article 37 en 1997 en vue de conférer à Blaise un pouvoir éternel, Norbert Zongo déclare ce qui suit :

« Comment fera le président pour s'imposer aux intellectuels qui appréhendent les dimensions de sa dictature et le drame qu'elle représente pour notre peuple ? Une seule solution s'impose à lui : emprisonner, tuer, faire disparaître. Il n'y a pas d'autre alternative. Monsieur le Président est bel et bien reparti pour la violence qui fera bientôt de nouvelles veuves et de nouveaux orphelins par dizaines »⁴ (B. Jaffré, 2019, p. 75).

2.2.2 Saturation démographique politique

Dans la perspective d'un maillage territorial, le système Compaoré a substitué le Comités de défense de la révolution (CDR) par des Comités révolutionnaires (CR) dans les villages, départements et provinces. Ces regroupements de personnes ont joué le rôle d'instruments propagandistes pour le Front populaire comme souligné plus haut.

En se sentant redevable envers une population d'activistes politiques membres des CR, le système Compaoré illustre le besoin d'une gestion de la ressource humaine politique ayant œuvré à la construction d'un corps social favorable au système. Toutefois la prise en charge d'un tel personnel politique n'a pas été pérenne d'où sa dissolution après sept années de fonctionnement (Harsch, 2017, p. 123).

Par la suite, en 1996, l'ODP-MT absorbe 12 partis politiques supplémentaires pour constituer le Congrès pour la Démocratie et Progrès (CDP). Il s'agit des partis⁵ comme le GDR et le PDR ainsi que des fractions du BSB et du GDP (Sidwaya N° 2944, 1996; Sidwaya N° 2947, 1996). Ce regroupement de plus d'une douzaine de partis politiques conférera déjà à partir de 1996 le statut de parti hégémonique au CDP dans le paysage politique Burkinabè.

En effet, le mécanisme de fusion-absorption a accru l'effectif des députés du CDP en réunissant 78 députés de l'ex ODP-MT et dix députés des partis membres de l'ancienne opposition pour un cumul de 88 députés sous l'étendard du CDP sur un total de 107 parlementaires siégeant à l'Assemblée des députés du peuple (ADP) (Harsch, 2017, p. 123). Qui plus est, les élections législatives de 1997 ont été un cadre de consolidation de la suprématie du parti au pouvoir par l'octroi de 101 sièges sur un total de sièges révisés à 111.

Disposant d'une telle hégémonie dans l'écosystème politique, le parti au pouvoir devient attrayant dans la mesure où l'image sociale politique que se construisent les militants et potentiels militants politiques est que le CDP est un *congrès de distribution de postes* ou encore

⁴ L'auteur tire cette déclaration de Norbert Zongo de l'éditorial de l'Indépendant du 11 février 1997.

⁵ Convention nationale des patriotes progressistes/Parti social-démocrate (CNPP/PSD) avec Alfred Kaboré, Groupe des démocrates révolutionnaires (GDR) de Ludovic Tou, Mouvement pour la démocratie socialiste (MDS) de Idrissa Zampaligré, Parti de l'action pour le libéralisme solidaire (PACT/LS) avec Emile Kaboré, Parti pour la démocratie et le rassemblement (PDR) de Sylvestre Wali, Parti pour le panafricanisme et l'unité (PPU) de Jean Marie Palm, Rassemblement des patriotes et démocrates (RPD) de Moussa Ouédraogo, Rassemblement des socio-démocrates indépendants (RSI) avec Alain Yoda, Union des socio-démocrates (UDS) avec Dasmané Zéba, Union des démocrates et patriotes du Burkina (UDPB) de Ferdinand Kaboret, Bloc socialiste burkinabé (BSB Ernest I. Ouédraogo et du Groupe des démocrates et patriotes (GDP)) avec Alice Tiendrébéogo

l'ODP-MT dont elle est provenu était un *office de distribution de pain ; mange et tais-toi* (Harsch, 2017, p. 125). Cette quête gratifiante s'explique du fait de la construction d'un système de parti-état au moyen duquel le système Compaoré en raison du monopole que lui confère la gestion publique accède aux ressources étatiques (E. Harsch, 2017; M. Hilgers & A. Loada, 2013; A. Loada & J. Wheatley, 2015). C'est à ce titre que bon gré mal gré des partis politiques et des fonctionnaires de l'administration publique sont devenus des partisans avec pour corollaire la densification du parti au pouvoir.

Disposant d'une marge de manœuvre limitée à cause du déséquilibre entre la demande de poste et l'offre des postes, le CDP se heurtera au défi de la satisfaction des attentes de gratification sous un angle anthropologique. Cette difficulté produira une conséquence politique : celle de la migration de groupes de militants vers de nouveaux partis politiques à savoir l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC) et le Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP) en 2010 puis en 2014. Ces scissions initiés par des figures de proue du CDP comme Zéphirin Diabré ex-député et ministre de l'industrie du commerce sous l'étendard de l'ODP-MT suivi du trio Roch, Simon et Salif illustrent le degré de saturation démographique politique au point de poser l'alternative de la démission en gage de valorisation politique (B. Jaffré, 2019, p. 134-150).

2.2.3 Construction d'un paysage médiatique activiste

La constitutionnalisation de la liberté de la presse à partir de 1991 a servi d'opportunité pour la création et la réouverture d'organes de presse tels que *l'Observateur paalga*, *Le Pays*, *le Journal du Jeudi* et la radio privée *Horizon FM* (E. Harsch, 2017, p. 118).

Ce faisant d'autres naîtront et se particulariseront dans l'espace public contestataire (Jaffré, 2019, p. 67-70). Il est question de *Bendré*, de *l'Indépendant* et *le Journal du jeudi* que Jaffré considérera comme peu militant. Par contre *l'Observateur paalga* et *Le Pays* feront preuve de tact avec le régime Compaoré selon lui. L'année 1998 devient charnière pour les acteurs et les organes médiatiques activistes. Elle voit la création d'un espace fédérateur, de renforcement des capacités des journalistes et de défense de la liberté d'expression et de presse : un espace qui est baptisé le Centre National de Presse le 3 mai à l'origine, avant d'être le Centre National de Presse Norbert Zongo (CNP-NZ) en janvier 1999. Trois regroupements médiatiques mutualiseront leurs efforts en faisant du programme *Médias pour la démocratie en Afrique* de la Fédération internationale des journalistes, un instrument de création de cet écosystème pour une presse engagée. Il s'agit de l'Association des Journalistes du Burkina, du Syndicat Autonome des Travailleurs de l'Information et de la Culture ainsi que de la Société des Editeurs de la Presse Privée. Norbert Zongo en sera le premier directeur et sera remplacé par Abdoulaye Diallo en raison de son assassinat.

Dès lors un clivage institutionnel s'installe entre l'organisation professionnelle et l'Etat. Bien qu'ayant bénéficié d'un local pour abriter les activités du centre à la faveur de l'éroitesse des relations entre Norbert Zongo et le ministre de l'information et de la culture de cette période-là Mahoumoudou Ouédraogo, de multiples invitations à participation aux activités du centre seront déclinés au début par les ministres successifs de tutelle et de surcroit la première édition du Festival International de la Liberté de la Presse (FILEP) connaitra une expérience coercitive du fait de l'interdiction de certaines salles aux invités, de l'interpellation de la délégation ghanéenne à la frontière et de la traque de quelques participants dans leurs hôtels suivant des

instructions du ministre de l'intérieur Djibril Bassolé. Le centre constituera un lieu de refuge pour les manifestants même s'ils y seront interpellés et sa fréquentation représentera un motif de sanction pour des professionnels des services publics.

De l'évidence des rapports conflictuels avec l'appareil d'Etat, le CNP-NZ construira son indépendance par la mobilisation de fonds auprès du Danemark et des Pays-Bas. Avec des moyens substantiels, il s'érige en un pôle de capacitation pour des acteurs de la société civile et celle politique en outre des professionnels de la presse. De plus, il militera pour l'adoption d'instruments de protection des journalistes.

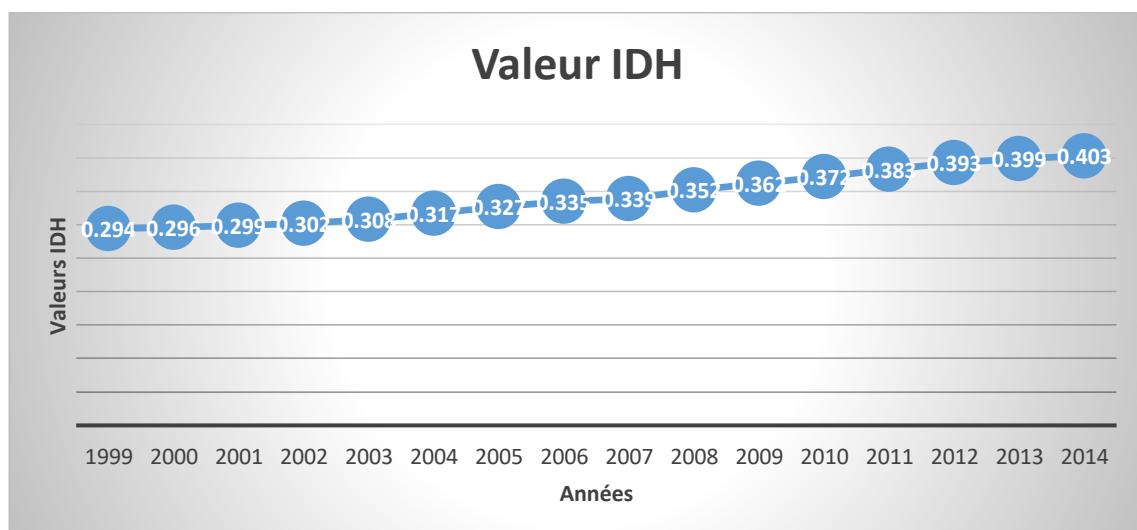
Par la suite Abdoulaye Diallo, initiera avec des collaborations d'autres cadres d'activités qui jouxteront la présence du CNP-NZ dans le paysage des organisations médiatiques activistes. Il s'agit de l'association Semfilms créée avec Luc Damiba et Gédéon Vink en 2002 et d'autre part de Festival pour la liberté de la presse en 2011 après la vague de protestation contre le régime Compaoré. Semfilm mettra en œuvre le Festival ciné droit libre qui diffusera des films engagés sur les droits de l'homme et la liberté de la presse, et animera une chaîne de télévision numérique intitulée droitlibre.tv.

2.2.4 Austérité et stagnation économique au prisme d'une élite privilégiée

Le Burkina Faso est un pays régulièrement classé dans la catégorie des pays pauvres ou en voie de développement. Cette catégorisation du pays s'inscrit dans un principe d'évaluation de la qualité de vie des populations sur la base de l'Indice de Développement Humain que conceptualise le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Cet indicateur s'opérationnalise à travers trois dimensions à savoir l'espérance de vie, le niveau d'éducation et de revenus.

Afin de mieux observer l'évolution de cet indice de développement au Burkina, la courbe ci-dessous représente une distribution des valeurs de l'IDH au Burkina Faso de 1999⁶ à 2014

Courbe 1 : distribution des pourcentages d'IDH au Burkina Faso, 1999-2014



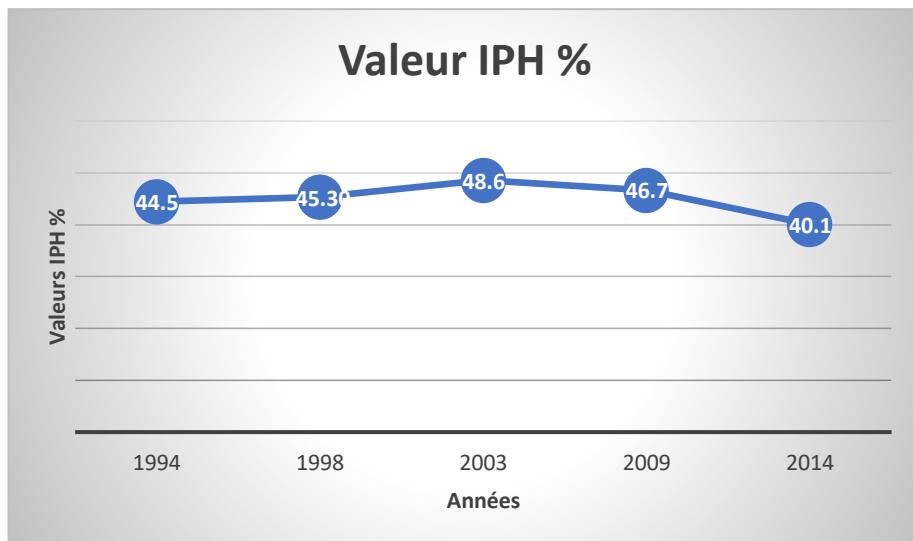
⁶ Les données antérieures à l'année 1999 ne sont pas disponibles sur le Burkina via le site du PNUD accessible au lien qui suit : <https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/BFA>

Source : PNUD via <https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/BFA>

L'on peut constater que l'IDH évolue positivement de 1999 à 2014. Cependant, cette croissance de la courbe illustre le statut de pays pauvre attribué au Burkina dont l'IDH est de façon récurrente en dessous de 50% avec notamment une valeur relative élevée de 0,403 (soit 40,3%) en 2014.

La considération de l'Indice Humain de Pauvreté (IPH) montre pour sa part, que des inégalités subsistent dans la société burkinabè. A cet effet l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD) au sortir du recensement général de la population et de l'habitation de 1996 détermine 45,3% de la population a vécu sous le seuil de la pauvreté en 1998 tandis que 44,5% de la population a vécu annuellement sous ce seuil fixé à 41 099 F CFA par adulte, en 1994. Afin d'améliorer la lisibilité sur la dynamique de la pauvreté au Burkina de 1998 à 2014, la courbe ci-après est produite en combinant les données de l'étude sur l'état de la pauvreté de 1998 avec les données contenues dans le troisième volume de la cinquième édition du recensement général de la population et de l'habitation de 2022.

Courbe 2 : distribution des pourcentages d'IPH au Burkina Faso, 1994-2014



Source : INSD-Volume 3 du 5e RGPH – Mesure et Cartographie de la pauvreté 2022 & Volume 1 Recensement Général de la Population et de l'Habitation (de 1996) 2000.

La lecture de la représentation des valeurs de l'IPH de 1994 à 2014 démontre qu'en 2003 la qualité de la vie des Burkinabè était suffisamment inégalitaire au point que 48,6% de la population a vécu sous le seuil de pauvreté estimé à 82 672 FCA (INSD, 2003) avec une légère diminution de ce seuil à partir de 2014 faisant que 40,1% de la population était dans la pauvreté. En d'autres termes, sur deux décennies, la pauvreté s'est implantée constamment dans le pays sous la gouvernance de Blaise Compaoré en touchant près de la moitié de la population, même si à l'année de la chute de son régime une baisse légère des insuffisances en matière de développement est observable.

Ce profilage synthétique de la pauvreté et des inégalités dépeint les mobiles dans lesquels s'enracinent les revendications des acteurs syndicaux, politiques et civils au Burkina afin de réclamer de meilleures conditions de vie. Car la pauvreté est vécue quotidiennement. Et celle-

ci devient problématique quand une autre frange de la population présente des standards élevés de vie du fait d'avantages qui leur sont octroyés.

Dans ce sens des révélations sur des marchés avantageux immobiliers accordés à Alizéta Gando Ouédraogo la belle-mère de François Compaoré frère de Blaise exemplifient le différentiel de richesse observé par certains Burkinabè et attisant de ce fait la frustration envers le régime. Au cours d'une édition spéciale⁷ retransmise par la chaîne de télévision nationale le 27 novembre 2024, le capitaine Azaria F. Sorgho, le porte-parole du Korag un organe décisionnel et de contrôle de la transition a fait état d'une procédure de cession de la Société de Construction et de Gestion Immobilière du Burkina (SOCOGIB) entre l'Etat Burkinabè et l'agence Aliz IMMOBILIER (AZIMMO). L'opération a consisté à vendre à l'Etat quatre immeubles d'un coût de 1 700 000 000 francs CFA pour solder un montant global d'achat fixé à 1 793 000 000 francs CFA pour l'acquisition d'un patrimoine immobilier de 3208 parcelles.

Face aux conditions de vie précaire de la population des manifestations de grande ampleur se dérouleront dans un environnement similaire d'amenuisement de la qualité de la vie et dans le cadre particulier de la crise mondiale de 2008 (Jaffré, 2019, p.89-91). Cette période qui connaîtra à maintes reprises des augmentations des prix de denrées alimentaires à partir de 2007 infligera une cherté de la vie. C'est ainsi que débutent les manifestations à Bobo dès le 20 février pour toucher d'autres zones urbaines telles que Ouahigouya et Banfora sous l'initiative de commerçants du secteur informel. Ce faisant des jeunes chômeurs s'embarquent dans les protestations à l'image des élèves donnant aux manifestations une allure des *émeutes de la faim* ou des protestations contre la vie chère. La capitale Ouagadougou est touchée à partir du 28 février et le lendemain les syndicats emboîtent le pas aux protestataires. Ils créent le 12 mars une structure de coordination de la lutte contre la vie chère dénommée Coalition nationale Contre la Vie Chère (CCVC)⁸ sous l'étendard duquel la vague de protestation se poursuivra à partir du 15 mars puis les 8 et 9 mars.

2.3 Construction de l'instabilité sociopolitique

En fonction de l'objet, des sujets et de la cible de la revendication, une dynamique temporelle de la protestation anti-gouvernementale au Burkina Faso peut être définie de 1991 à 2014 dans le cadre du régime constitutionnel et bien au-delà de la première borne chronologique pour considérer l'époque du régime d'exception à partir de 1987. Celle-ci s'articule autour de quatre étapes à savoir : l'étape de la constitutionnalisation du mouvement social, ensuite celle de la citoyennisation, puis celle de son étatisation et enfin l'étape de sa popularisation.

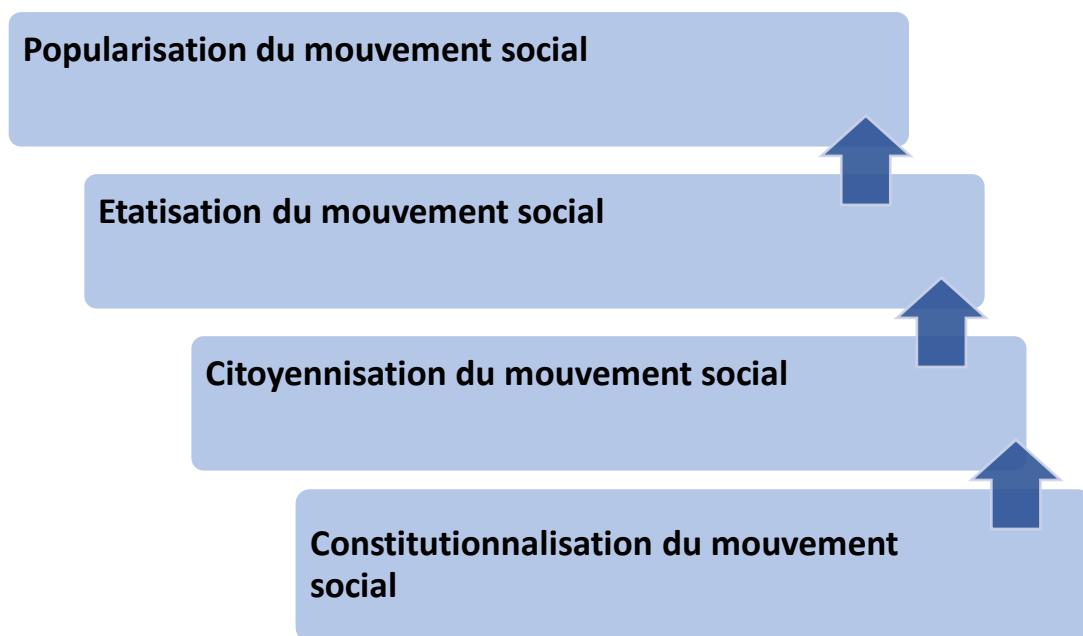
En analysant les premières heures de la gouvernance de Blaise Compaoré, le chercheur E. Harsch (2017, p. 174) fait remarquer que la première décennie du régime Compaoré, bien que répressive a expérimenté peu de contestations ouvertes. Elles se sont faiblement exprimées après l'adoption de la Constitution qui axiologiquement garantit la liberté d'expression notamment. Avec le temps, il déclare qu'une série de protestations non négligeables a suivi consécutivement à des cas présumés d'assassinat imputables aux forces de sécurité. C'est en cela que nous trouvons idoine de conceptualiser la manifestation protestataire suivant la

⁷ L'émission a aussi été diffusée par les chaines de télévision privées nationales

⁸ Composée principalement de Mouvement burkinabè pour les droits de l'homme et des peuples (MBDHP), la Confédération générale du travail du Burkina (CGT-B) et l'Union générale des étudiants burkinabè (UGEB).

réaffirmation de la nécessité de préserver les droits citoyens surtout ceux de la première génération au cours de la période allant de 1995 à 1999. Dans son examen l'auteur poursuit que les dissensiments au sein de la police et de l'armée ont mis en évidence le défi du recours des autorités centrales à ses instruments de violence légitime pour contenir la révolte syndicale, politique et sociale. C'est dans un tel paysage d'hétérogénéité organisationnelle qu'interviennent les protestations contre la vie chère en 2008, la contestation généralisée de 2011 et l'insurrection populaire de 2014. Cela nous amène à présupposer que la disharmonie au sein des outils de la force publique a eu pour corollaire un afferrissement du militantisme protestataire nonobstant la récurrence répressive qui a concomitamment entretenu la flamme de la contestation dans une vague d'actions collectives menée par des acteurs syndicaux, politiques et sociaux ou socio-politiques. Le graphique ci-après matérialise la dynamique protestataire de ces acteurs.

Graphique 1 : Dynamique de la protestation anti-gouvernementale au Burkina Faso de 1991 à 2014



Source : auteur de l'article, 2025

Discussion et conclusion

Somme toute, les résultats de recherche concordent avec le présupposé de la construction du problème par le haut.

En effet, en étant une communauté humaine ou une association politique, les problèmes qui ont dérivé de l'exercice du pouvoir ont orienté le débat public de 1987 à 2014 dans la sphère contestataire.

De ce fait, les acteurs de la protestation qui se sont substitués en réceptacles de problèmes étatiques ne les ont pas construits mais les ont consolidés vu que leur genèse s'identifie déjà dans une communauté humaine à la dimension étatique.

En cela les résultats de recherche concordent avec les réflexions de D. Cefaï (2016, p. 26-37) pour qui le problème public va de sa problématisation au processus politique qui le publicise. Toutefois les données empiriques nuancent les implications du concept de problème public en ne l'analysant pas comme une réalité construite suivant un activisme politique des acteurs de la protestation mais un fait tirant sa source de l'appareil d'Etat.

Lorsque la gouvernance politique est coercitive, inégalitaire, elle aménage un espace propice à la protestation parce que la fonction du pouvoir central est problématique. Elle se problématise parce que les mobiles des revendications ou les infrastructures de la contestation sociopolitique sont instituées par la praxis d'une gouvernance politique qui sème un clivage entre l'appareil d'Etat vu comme autocratique. L'usage à outrance de la violence légitime conduit la population à quitter un état de peur pour celui de l'affrontement de la source de cette peur. Et pour en arriver là l'activisme des instruments de la contestation est crucial.

Au regard de la longue trajectoire politique du régime, les causes défendues ont de notre avis mué en infrastructures de l'instabilité sociopolitique parce qu'elles se sont enracinées progressivement dans les habitudes protestataires. Les infrastructures de la contestation sont définies ici comme des mobiles contestataires qui se forgent au sein de l'écosystème sociopolitique sur la base d'une ethnographie de l'action gouvernementale ou du pouvoir central par les partis politiques de l'opposition, les organisations syndicales et celles de la société civile. La sortie dans la rue d'acteurs politiques et/ou civils est consécutive à l'identification d'actes concrets et de contexte de collaboration sociale qui provoquent l'instabilité sociopolitique et la maintiennent tout au long d'un régime politique jusqu'à sa probable chute. Faisant que du même coup, la problématisation d'un régime est intimement liée au développement d'une culture publique du problème si l'on s'en réfère à J. Gusfield (1981).

Notre étude ainsi détermine que la chute du régime Compaoré est la résultante d'une construction de l'instabilité sociopolitique qui part d'une constitutionnalisation du mouvement social en 1991 pour sa citoyennisation particulièrement en 1998-1999, son étatisation de 2008 à 2011 afin de se populariser de 2013 à 2014.

Dès lors, l'insurrection populaire de 2014 est intervenue suite à une consolidation des problèmes propres au régime Compaoré. La frustration existant dans la société Burkinabè, le décret pris en conseil des ministres pour la modification de l'article 37, le 21 octobre 2014, n'a constitué qu'un prétexte pour la consolidation du problème de manque d'alternance dans l'espace public pour la chute du régime.

Succédé par le régime Kaboré, une nouvelle ère à fort défi sécuritaire s'ouvre pour le pays avec la première attaque terroriste en 2015. De là naît un intérêt pour l'examen des déterminants politiques du terrorisme par l'analyse de l'action publique de leaders politiques d'obéissance social-démocrate. En effet étant donné que le MPP de Kaboré et le CDP de Compaoré se réclament de cette tendance, il serait intéressant d'examiner les facteurs de la rupture de la stabilité sécuritaire du fait de l'alternance. Par ailleurs, la problématique peut se formuler en économie politique afin d'investiguer la composition des acteurs clés du système économique

dans les deux régimes pour examiner les déterminants politico-économiques du terrorisme en situation de succession d'un régime politique à un autre.

Bibliographie, Références bibliographiques

- Apaza, Carmen. (2009). ... la pertinence des « indicateurs mondiaux de la gouvernance » : Un débat scientifique en cours: *Revue française d'administration publique*, n° 127(3), 591-599. <https://doi.org/10.3917/rfap.127.0591>
- Cefaï, Daniel. (2016). Publics, problèmes publics, arènes publiques... : Que nous apprend le pragmatisme ? *Questions de communication*, 30, 25-64.
<https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.10704>
- Chouli, Lila. (2012). *Burkina Faso 2011 : Chronique d'un mouvement social*. Lyon, Tahin Party, 255.
- Dewey, John. (1946). *The public and its problems : an essay in political inquiry*. Chicago, Gateway Books, 100.
- Granjon, Fabien. (2018). Mouvements sociaux, espaces publics et usages d'internet. *Pouvoirs*, 164(1), 31-47. Seuil. <http://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2018-1-page-31.htm>
- Gusfield, Joseph. R. (1981). *The culture of public problems : Drinking-driving and the symboloc order* (1st. eds.). Chicago, The University of Chicago, 256.
- Hagberg, Sten. (2019). *Sécurité par le bas : Perceptions et perspectives citoyennes des défis de sécurité au Burkina Faso*. Uppsala, Uppsala Universitet, 109.
- Harsch, Ernest. (2017). *Burkina Faso : A history of power, protest, and revolution*. London, Zed, 287.
- Hilgers, Mathieu., & Loada, Augustin. (2013). Tensions et protestations dans un régime semi-autoritaire : Croissance des révoltes populaires et maintien du pouvoir au Burkina Faso. *Politique africaine*, 131(3), 187-208. <https://doi.org/10.3917/polaf.131.0187>

INSD. (2003). *Burkina Faso : La pauvreté en 2003* (p. 46). Institut national de la statistique et de la démographie.

Jaffré, Bruno. (2019). *L'insurrection inachevée : Burkina Faso 2014*. Paris, Editions Syllepse, 294. <https://books.google.bf/books?id=n7NKygEACAAJ>

Lefaso.net. (2007, octobre 16). *15 octobre 1987 : De la révolution à la démocratie*.

Loada, Augustin., & Wheatley, Jonathan. (2015). *Transitions démocratiques en Afrique de L'Ouest : Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*. Paris, L'Harmattan, 284. <https://www.zora.uzh.ch/id/eprint/105392>

Neveu, Éric. (2017). L'analyse des problèmes publics : Un champ d'étude interdisciplinaire au cœur des enjeux sociaux présents. *Idées économiques et sociales*, N° 190(4), 6-19. <https://doi.org/10.3917/idee.190.0006>

Salmon, Trévor. C., & Imber, Mark. (Éds.). (2008). *Issues in international relations* (2nd ed). London, Routledge, 258.

Sidwaya N° 2944. (1996, février 5).

Sidwaya N° 2947. (1996, février 8).

Simone, AbdouMaliq. (2004). People as Infrastructure : Intersecting Fragments in Johannesburg. *Public Culture*, 16(3), 407-429.

Simone, AbdouMaliq. (2021). Ritornello : “People as Infrastructure”. *Urban Geography*, 42(9), 1341-1348. <https://doi.org/10.1080/02723638.2021.1894397>